



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services à domicile

Question écrite n° 107239

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la mise en place du concept « Baluchon Alzheimer » qui consiste à faire venir une baluchonneuse au domicile des personnes touchées par Alzheimer. Ainsi, une baluchonneuse interviendrait auprès des malades pour une période allant de sept à quatorze jours pendant laquelle le conjoint quitterait le domicile en toute tranquillité pour leur apporter du répit. Ce projet, pour être réalisable doit évoluer pour entrer, d'une part, dans le cadre du droit du travail et du droit conventionnel et, d'autre part, dans le cadre des services à la personne. Ce service est un complément intéressant par rapport aux formules déjà existantes d'aide à domicile et d'hébergement temporaire. Au regard de la législation actuelle, cette prestation ne peut être apportée aux familles touchées par Alzheimer. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur la garde temporaire des personnes touchées par Alzheimer à leur domicile et s'il entend faire évoluer la législation pour permettre ce type de prestation.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107239

Rubrique : Services

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10786